



Lettre @ Secteur Retraites

[mailto: mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

Le 5 avril 2022 – N°193

- ▶ **Assurance retraite : les chiffres clés 2021 sont en ligne**
- ▶ **COR : opinions sur les retraites**
- ▶ **AGIRC-ARRCO : FO avait vu juste concernant les réserves**

Infos Retraite

- ▶ **Les chiffres clés 2021 de l'Assurance retraite sont en ligne**

Les chiffres clés de l'assurance retraite 2021 viennent d'être publiés :

Au 31 décembre 2021, l'Assurance retraite a versé une retraite personnelle ou de réversion à un peu plus de 14,8 millions de retraités. : 33 % d'entre eux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite de base durant leur carrière professionnelle. L'âge moyen du retraité du régime général a légèrement augmenté : il est de 74,7 ans contre 74,5 ans en 2020. Le montant de base moyen du droit direct servi pour une carrière complète au régime général est de 1140 € par mois en 2021, il était de 1126 en 2020. 49% des retraites personnelles sont attribuées avec une carrière complète au régime général, salariée et/ou indépendante.

Les chiffres 2021 montrent que le nombre d'attributions de retraites personnelles a baissé par rapport à 2020. Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a diminué passant de 143 418 en 2020 à 126 000 en 2021, soit un peu plus de 19 % des retraites personnelles attribuées.

Les principaux chiffres du régime général au 31 décembre 2021 :

<https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/images/donnees-statistiques/chiffres-cles/Chiffres-du-regime-gnral-au-31-dcembre-2021.pdf>

- ▶ **COR : opinions sur les retraites**

La réunion plénière du Conseil d'orientation des retraites (COR) du 24 mars dernier, était consacrée aux « opinions sur les retraites ».

Les enquêtes d'opinion sur la retraite auprès des Français sont nombreuses (enquêtes académiques, statistiques ou encore sondages ponctuels), particulièrement dans un contexte de réforme ajournée (celle de 2020 visant à instaurer un système universel de retraite) ou annoncée dans le cadre des débats présidentiels de 2022.

Ces enquêtes montrent une permanence de l'inquiétude des Français sur l'évolution du système de retraite en général comme pour leur situation individuelle, inquiétude qui peut être nourrie par les débats accompagnant les réformes depuis 1993. Pour autant, les Français semblent attachés au système actuel et à son fonctionnement, même si une majorité d'entre eux accepte qu'il soit réformé.

Enfin, toujours selon le baromètre DREES, un Français sur deux est attaché à un système de retraite qui bénéficie à tous, sans distinction de catégories sociales ni de statut professionnel. Des disparités peuvent cependant être observées en fonction des revenus perçus et des opinions politiques.

Quelle que soit l'enquête considérée, une majorité de Français se déclare pour des réformes afin de préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe.

Néanmoins, si plus d'une personne sur 5 déclare que le recul de l'âge est le levier à privilégier pour préserver le système de retraite dans le baromètre de la DREES, les mesures concrètes de recul de l'âge légal apparaissent toujours assez impopulaires. Ainsi, la moitié des personnes interrogées dans le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » de 2021 répond « en aucun cas l'une ou l'autre ».

Il montre ainsi un décalage important entre l'âge idéal auquel les individus souhaiteraient partir à la retraite (autour de 60 ans en moyenne) et l'âge auquel ils pensent pouvoir le faire (proche de 65 ans en moyenne). Cet écart est d'autant plus marquant que les trois quarts des actifs considèrent qu'il n'est plus acceptable de travailler après 65 ans ; une partie des répondants projette donc de travailler au-delà de l'âge qu'ils considèrent comme acceptable et de l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 62,2 ans, proche de l'âge légal d'ouverture des droits).

L'enquête « Motivations de départ à la retraite » de la DREES permet d'explorer ses différents aspects.

73 % des nouveaux retraités partis entre mi-2019 et mi-2020 déclarent ainsi être partis à la retraite dès que possible. Cette enquête fait état d'une grande stabilité des motivations de départ à la retraite déclarées par les nouveaux retraités depuis que l'enquête est réalisée.

81 % des nouveaux retraités citent le souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible et 78 % celui d'atteindre l'âge légal d'ouverture des droits, ces deux motivations ayant gagné en importance par rapport à 2017. Vient ensuite le bénéfice du taux plein pour 68 % des personnes interrogées. Les préoccupations financières ne sont pas absentes des motivations de départ à la retraite, puisque 61 % des nouveaux retraités disent que le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant a joué dans leurs décisions de départ à la retraite.

► **AGIRC-ARRCO : FO avait vu juste concernant les réserves**

En juillet dernier, Force Ouvrière refusait de signer un avenant à l'accord AGIRC-ARRCO de 2019 car il réduisait la revalorisation des pensions de retraite complémentaire de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'inflation, résultat d'une instrumentalisation de la crise COVID par le patronat qui s'inquiétait d'une baisse dangereuse du niveau des réserves du régime.

Aujourd'hui la présentation des comptes du régime AGIRC-ARRCO en Conseil d'administration montre que le total des actifs en représentation de la réserve technique de financement est en hausse et s'élève à 68 981 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 62 636 millions au 31 décembre 2020. Cette somme représente l'équivalent de presque 10 mois de prestations, ce qui est bien supérieur à l'objectif des 6 mois de réserves.

Cette situation démontre que Force Ouvrière avait vu juste et que la signature de cet avenant pénalisant pour les retraités aurait pu être évitée. Le patronat s'est précipité pour limiter la revalorisation des pensions alors même que l'issue de la crise était incertaine et que l'état des réserves n'était pas inquiétant.

FO qui avait souligné qu'il fallait attendre de connaître les chiffres exacts de l'impact de la crise avant de conclure un avenant, a rappelé cette position au Conseil d'administration, et réaffirmé que les recettes du régime AGIRC ARRCO ont pour but d'alimenter les pensions et non pas des réserves.

En conséquence, FO exigera des compensations pour les retraités pénalisés injustement alors qu'ils subissent déjà l'instauration d'un malus (-10% pendant trois ans), quand ils liquident leur retraite à l'âge du taux plein, instauré en 2015 par les mêmes signataires.